

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN SCHEMATIQUE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Echelle 1 / 2.500 ème

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 21 décembre 2006, approuvant la version générale de l'urbanisme, par le Conseil d'Urbanisme.

Chacun de la Mairie et signataire en Mairie :
Monsieur le Maire



Approuvé le : 27.03.1987

Revisé le :	Moisité le :	Mis à jour le :
21.06.2006		

Source : • Organisation des réseaux existants et futurs commandé par des études locales, par la commune.
• Report des réseaux à partir des plans fournis par l'Etat (D.G.M.F.)

LEGENDE

- Limite de commune
- Réseau Eaux potable
- Robinet-vanne existant
- Ventouse existante
- Borne d'incendie
- Vidange existante

Avertissement :

Ce plan schématique de réseaux de réseaux est établi conformément à l'article 133 de la loi n° 83-10 du 3 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, et à l'article 46 de la loi n° 93-12 du 8 janvier 1993 relative à l'élection des maires. Il est à jour au 21 décembre 2006. (voir liste des sources d'informations ci-dessus)
Il ne constitue pas un document contractuel et ne peut être opposé à des particuliers.
Le Maire d'urbanisme décline toute responsabilité sur les erreurs éventuelles qui pourraient résulter de son utilisation.

